

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 20 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle multiculturelle de Grâces, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; LE BIANIC Yvon ; LE MEAUX Vincent ; LEVEDER Adeline ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateurs absents :

BOUILLOT Lise ; BUHE Thierry ; DE QUELEN Martine ; GOASDOUE Gérard.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**
Présents : **14**
Absents : **11**
Représentés : **00**

Date d'envoi des convocations : **Mercredi 12 janvier 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2022-01-01

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022
DOB-ROB**

Les articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT prévoient que les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat en conseil communautaire sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat vise à préparer le budget pour l'année 2022 sur les bases du contexte économique, institutionnel et de la situation financière du CIAS de Guingamp Paimpol Agglomération.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, joint en annexe, expose les éléments de contexte permettant de débattre des orientations budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté ci-après traduit les enjeux et les modalités opérationnelles liées au fonctionnement du CIAS, aux compétences et missions transférées.

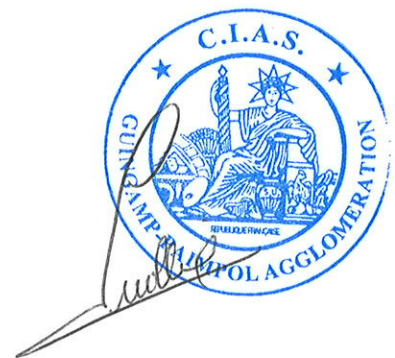
L'article L.2312-1 du CGCT précise que le **ROB doit être transmis au contrôle de la légalité.**

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PREND ACTE qu'un débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,



Préambule :

Pour donner au CIAS sa pleine mesure, et notamment pour une politique de développement social ambitieuse, le Conseil d'Agglomération, en date du 14 décembre 2021, a validé une nouvelle répartition des compétences et missions se déclinant de la manière suivante :

Missions	Structure pilote
EHPAD de Pontrieux	CIAS
Développement social	CIAS
CISPDR	CIAS

Cette nouvelle répartition de compétences entre l'agglomération et le CIAS a pris effet au 1er janvier 2022. Par exception, la mission d'accueil des gens du voyage, pour laquelle une étude spécifique quant au mode de gestion est en cours sera quant à elle transférée dès les conclusions partagées et validées.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté traduit les enjeux et les modalités opérationnelles liées au fonctionnement du CIAS, aux compétences et missions confiées au CIAS.

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire :

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi « NOTRe » impacte également les CIAS. Ils doivent proposer un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance du Conseil d'administration dans les deux mois précédant le vote du budget. Le DOB permettra d'éclairer les administrateurs sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget. Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice. Il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le **ROB doit être transmis au contrôle de la légalité.**

Contexte 2021

L'exercice 2021 est marqué par :

1. Une crise sanitaire se traduisant par le report ou l'annulation de dispositifs.
2. Le renouvellement du Conseil d'Administration.
3. La modification des compétences et missions confiées au CIAS.

Contexte 2022

En dehors du fonctionnement et des missions et compétences confiées au CIAS, le prochain exercice budgétaire devrait être impacté par :

- ***Le transfert des missions santé, numérique et Gens du voyage du CIAS vers les services de l'Agglomération.***
- ***La mise en place du RIFSEEP à l'EHPAD de Pontrieux.***
- ***Le déploiement du dispositif opérationnel du CISPDR.***
- ***La poursuite de la Politique de Développement social.***

1. Le Fonctionnement du CIAS

Depuis octobre 2019, l'Agglomération, pour assurer le fonctionnement du CIAS, met à disposition deux agents de l'Agglomération

Fin 2021, le Conseil d'Agglomération :

- A entériné une modification des compétences et missions confiées au CIAS
- A réaffirmé le statut distinct du CIAS.
- A proposé d'adapter le dispositif contractuel liant les deux parties et que le CIAS recrute directement pour ses besoins.

En conséquence, le Conseil d'Administration du CIAS aura à se prononcer sur une nouvelle convention d'objectifs et de moyens, sur la création des postes de direction et de coordination administrative et d'un poste de développement social pour assurer le suivi et la coordination des différents dispositifs opérationnels.

2. Le développement social

Le Conseil d'Administration aura à valider une nouvelle feuille de route, mobilisant de nouveaux moyens et se déclinant de la manière suivante :

1. *Installation d'un Observatoire de l'Action Sociale.*
2. *Animation et coordination d'un réseau « Actions sociales ».*
3. *Relais d'information avec l'Agglomération, les Institutions (CD 22) et les associations.*
4. *Soutien technique et juridique aux communes.*
5. *Organisation de conférences/de réunions thématiques.*
6. *Proposition de formations pour les élus.*
7. *Programmation d'évènements et d'actions.*
8. *Repérage et suivi des personnes en difficultés.*

Début 2022, il est prévu de relancer cette démarche pour préciser et concrétiser les options retenues.

3. L'EHPAD Les Magnolias à Pontrieux.

Cet établissement dispose d'un budget annexe. Le Conseil sera appelé à valider les différentes étapes selon un calendrier spécifique.

Le CIAS aura à sa charge l'accompagnement du Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour la mise en place du RIFSEEP.

4. L'accueil des gens du voyage.

Le CIAS assurera la gestion de l'accueil des gens du voyage et le suivi de la prestation de gestion avec le prestataire jusqu'au 30 avril 2022 (terme du marché).
Le budget 2022 en tiendra compte.

5. La coordination et l'animation du Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance.

Le CIAS est chargé de la coordination et de l'animation Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Ces dispositions induisent le financement des actions de prévention et des dispositifs partenariaux (Intervenante Sociale en Gendarmerie, l'accueil des Femmes victimes de violences).

Conclusion :

Pour le projet de budget 2022, la nouvelle répartition des compétences et des missions s'accompagnera d'un transfert de charges et de produits se traduisant par des variations du budget de fonctionnement du CIAS au service d'une action sociale ambitieuse à la mesure du territoire de l'Agglomération et au service des habitants.